CAHIERS D'ACTEURS

ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE 2025

N°xxx I SEPTEMBRE 2025

REUNION PUBLIQUE DE RABAT (MAROC)
Du 12 septembre 2025

Dans le cadre des Assises de la Protection sociale des Français de l'étranger, cette réunion ouverte à tous a été organisée conjointement par :

- **Les conseillers des Français de l'étranger de la circonscription de Rabat (MAROC) :**
  - **Mme Khadija BELCAID,**
  - **Mme Isabelle FREJ,**
  - **M. Mathieu LESCRAINIER**
  - **Mme Sara STRI.**
- **Les associations de Français à Rabat :**
  - **Français du monde-adfe,**
  - **Maroc Amitié,**
  - **Rabat Accueil,**
  - **L'Association française d'entraide et de bienfaisance de Rabat (AFEB)**
  - **L'Association des Français de Rabat (AFR)**

M. Olivier RAMADOUR, Consul général de Rabat, était aussi présent et tenait le rôle de modérateur.

Durant cette réunion, les trois thèmes des Assises ont été tour à tour abordés :

- Les aides à la scolarité : bourses scolaires ou aides au financement des accompagnants des élèves en situation de handicap,
- Les aides sociales directes (allocation de solidarité, allocation à durée déterminée, secours mensuel spécifique enfant, secours occasionnel, allocation enfant et adulte handicapé) et indirectes (dispositif de subvention aux organismes locaux d'entraide et de solidarité) afin qu'elles soient à la fois plus efficaces, mieux ciblées et plus adaptées aux besoins,
- Le fonctionnement de la Caisse des Français de l'étranger, afin de lui permettre d'assurer pleinement et de façon pérenne sa mission de service public relative à la couverture des risques Santé de ses adhérents.
- Retour des élèves français à l'étranger en France pour suivre leur formation Post-BAC.

Cette réunion a été portée par différents acteurs politiques et associatifs qui ont en commun d'accompagner et de créer du lien au sein de la communauté française résidant dans la circonscription de Rabat au Maroc.

Assemblée des Français de l'Etranger AFE
- 27 rue de la Convention
  CS 91533
  75732 Paris Cedex 15
- Téléphone 01 43 17 65 82
- Email : assisessociales@assemblee-afe.fr

Thématique n°1 :

Les aides à la scolarité : bourses scolaires ou aides au financement des accompagnants des élèves en situation de handicap.

RECOMMANDATIONS :

- En général, le manque de visibilité sur les augmentations des montants annuels des frais d'écolage à moyen et long terme est source d'anxiété pour les familles, notamment pour les familles de classe moyenne. Pour remédier à cela, il est impératif de présenter et de bloquer les frais d'écolage le long de la scolarité d'un enfant nouvellement entrant (qui peut durer 15 années).

- Ne pas soumettre une Bourse AESH pour un enfant nécessitant un accompagnement pour suivre sa scolarité à son taux de handicap mais UNIQUEMENT à la notification MDPH (seule à même de déterminer le besoin de l'enfant).

- Besoin urgent d'une solution institutionnelle portée par l'AEFE sur la formation des AESH. En attendant cette réponse institutionnelle de l'AEFE, soutenir les initiatives locales de formation des AESH existantes et aider à la pérennisation de ces initiatives.

CONSENSUS :

- Communication renforcée : mails aux familles par les établissements scolaires lors des débuts de campagnes, information sur l'existence des aides à la scolarité lors des inscriptions des enfants français, sensibiliser sur l'importance de l'inscription sur la LEC.

- Des constats de variation de quotité à la baisse malgré des revenus stables et des frais de scolarité à la hausse : les familles ont besoin de davantage de transparence sur leur quotient familial et le calcul de la quotité.

- Orientation rapide des services d'encaissement des établissements vers le Consulat en cas de difficultés financières identifiées de familles.

Thématique n°2 :

Les aides sociales directes (allocation de solidarité, allocation à durée déterminée, secours mensuel spécifique enfant, secours occasionnel, allocation enfant et adulte handicapé) et indirectes (dispositif de subvention aux organismes locaux d'entraide et de solidarité) afin qu'elles soient à la fois plus efficaces, mieux ciblées et plus adaptées aux besoins.

RECOMMANDATIONS :

- Le constat est fait de la fragilité de l'existence aides sociales à destination des Français de l'étranger. Il est demandé la création d'une loi pour garantir leur pérennité et permettre une communication ouverte et largement diffusée de la part des Consulats sur leur existence.

- Création d'une MDPH spécialisée pour les Français de l'étranger.

- Pour une équité sociale, il faut garantir l'application des conditions d'attribution en France des Allocations aux Enfants Handicapés et des Allocations aux Adultes Handicapés aux Français de l'étranger. Il n'est pas possible de vouloir conditionner l'attribution de ces allocations aux revenus des parents alors que ce n'est pas le cas en France.

CONSENSUS :

- Renforcer la communication sur les missions du service social et l'information de la communauté française sur les possibilités d'accompagnement des concitoyens les plus fragiles.

- Maintien du contact humain (appels systématiques aux personnes de plus de 70 ans par le service social puis l'élargir au plus de 65 ans).

- Mise en place de collaboration entre les établissements et le service social du Consulat pour le suivi d'enfants français en situation sociale ou familiale précaire. Avec alerte systématique des établissements en cas d'identification ou de suspicion d'élèves en difficultés.

Thématique n°3 :

Le fonctionnement de la Caisse des Français de l'étranger, afin de lui permettre d'assurer pleinement et de façon pérenne sa mission de service public relative à la couverture des risques Santé de ses adhérents.

RECOMMANDATIONS :

- Il est constaté que les missions de service public qui coûtent environ 25 millions d'euros par an à la CFE doivent être couvertes par une aide financière directe de l'Etat. Il est inconcevable que la participation de l'Etat au financement des missions de service public soit uniquement de 700 000€.

Nous sommes unanimes pour soutenir la proposition de loi n°1517 des députés M. Karim BENCHEIKH et Mme Eléonore CARROI et son article 3 (concernant une proposition de financement des missions de service public de la CFE).

- Explorer des sources de financement complémentaires (fondation, parrainages).

- Dans les pays à forte densité d'adhérents, il est demandé de renforcer la présence locale de la Caisse par des référents CFE.

CONSENSUS :

- La CFE est un lien fort avec la France qu'il faut à tout prix pérenniser.

- Améliorer la communication et l'interface en ligne : il a été constaté un manque de régularité dans la qualité des réponses téléphoniques.

- Nous rejetons l'idée de reformer drastiquement la CFE à budget constant comme le propose l'audit mené par l'Inspection générale des Affaires sociales et l'Inspection générale des finances.

Thématique n°4 (qui a émergé spontanément durant les débats) :

Retour des élèves français à l'étranger en France pour suivre leur formation Post-BAC.

RECOMMANDATIONS :

- Problèmes liés à l'attribution des logements CROUS et aux résultats de Parcoursup trop tardifs pour demander un logement dans les délais.

- Proposition d'intégrer une question dans les formulaires CROUS sur les bourses scolaires perçues à l'étranger qui ferait état que la situation financière de la famille dans le temps justifie sa demande auprès du CROUS.

CONSENSUS :

- Demande d'harmonisation des documents entre résidents en France et Français de l'étranger.

- Proposer de l'information à destination des parents d'élèves français de classe de TERMINALE sur les aides sociales proposées aux étudiants suivant une formation Post-Bac.

Conclusion

Cette réunion publique a été riche en retours d'expérience, en échanges et en propositions.

Chaque thème a été présenté puis les participants à la réunion ont pu s'exprimer librement.

Le constat principal concerne le manque d'informations encore persistant malgré la diversité des vecteurs de communication utilisés.
Il est important de repenser la communication sur les dispositifs d'aide destinés aux Français de l'étranger et de la rendre plus efficace en s'appuyant sur les différents acteurs de la communauté française (Consulat, établissements scolaires, élus locaux et associations de Français).

Il y a une prise de conscience forte que ces dispositifs proposés à une population résidant à l'étranger sont une particularité française.
Dans l'ensemble, les participants sont reconnaissants de leur existence mais, surtout, ils ont à cœur d'exprimer que ces dispositifs sont indispensables à une partie de nos compatriotes les plus fragiles et qu'ils s'inscrivent dans nos valeurs républicaines de fraternité.
Il n'est pas concevable que ces dispositifs disparaissent ou que le nombre de personnes pouvant y avoir accès soit de plus en plus restreint en ajoutant de nouveaux critères d'octroiement ou en les durcissant.

Pour finir, il faut garantir leur pérennité et leur stabilité par un engagement, surtout financier, plus important de la part l'Etat.

Assemblée des Français de l'Etranger AFE
- 27 rue de la Convention
  CS 91533
  75732 Paris Cedex 15
- Téléphone 01 43 17 65 82
- Email : assisessociales@assemblee-afe.fr